

trouvent chargés. (1) » Ce dernier motif était de bonne diplomatie et ne pouvait manquer de toucher Louis XIV, qui voulait le peuplement du Canada par les naissances, et primait les familles de 12 enfants. (2) Mais les Récollets de leur côté avaient demandé au roi le même terrain pour l'hospice qu'ils projetaient, et sa Majesté le leur accordait, de Versailles (3), en même temps que Frontenac l'accordait, de Québec, à Pierre Denis. La concession du gouverneur venait trop tard.

Pierre Denis et sa femme durent ensuite se réjouir de leur insuccès, lorsqu'ils virent les bons pères Récollets devenir leurs voisins immédiats. Les parents du père Joseph avaient en effet « toujours eu conjointement une dévotion particulière envers le grand saint François, dans le Tiers-Ordre duquel ils avaient aussi été associés, » (4) et ils avaient donné au premier Ordre leur fils aîné.

Dans leur retraite les Denis vivaient en partie des revenus de leurs terres. Le bail de la terre de la Canardière était de 300 livres par an, celui de la terre du Bourg Royal de 80 livres, que le fermier pouvait à son gré « payer en denrées... comme bled, pois, beurre, œufs, volailles, cochons (nous sommes au siècle de Perrette!) : ou autres semblables denrées dont la dite damoiselle pourra avoir besoin. » (5)

En 1690, l'habitation de la Canardière, avons-nous dit, fut vendue à Maurice Pasquier, pour 6000 livres tournois, laissées à l'acquéreur « à constitution de rente... pour toujours pour le prix et somme de trois cent livres de rente annuelle, rachetable aussi à toujours. » (6)

En 1691, Catherine le Neuf, séparée d'avec son mari quant aux biens, par sentence du Prévôt à la date du 14 avril 1691, (7) donne à M. de Frontenac, avec l'autorisation de son mari, son emplacement

(1) Denis avait en 1681 sept enfants avec lui. Le recensement de 1681 oublie Anne-Ursule, née en 1677, et appelle Marie-Charlotte, Marie, et Marie-Louise, Louise. Exact quant au reste.

(2) Édit du 12 avril 1670 sur les mariages au Canada.

(3) 28 mai 1681. Voir la pièce en appendice à *l'Hist. chron.* de Sixte le Tac. p. 197.

(4) Déclaration testamentaire de Pierre Denis.

(5) Greffe de Genafle, 7 juin 1683.

(6) Acte de donation, 11 mai 1691.

(7) Registres de la Prévôté.

et sa ma
tué aux d
ans plus
à Denis
rues Sain
avait été
le mortue
le Neuf :
femme d
supérieur
bec. Aya
vertus et
Tiers-Ord
regrettée
pace. Am

Nous
pour le
Nous dir
bles —
n'eussions
terrible d
poussière
Lecteurs,

Mais
par les p
numéro,

(1) Greff

(2) Addi

(3) Greff

(4) *Mori*
France, du
François q
Guillé. (m